83B2163

Nomination Adm

ABB s.a.
Société anonyme au capital de 38.920.665 Euros
Siège social: 5 bis place de la Défense - 92974 Paris-La Défense
RCS Nanterre B 315 228 429

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
19 SEP. 2001
DEPOT N° 26007

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 AOUT 2001

Certifié conforme

L'an deux mille un,
Le 3 Aout à 10 heures

Les Actionnaires de la Société ABB sa, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Max ABITBOL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Les sociétés ABB Ltd, représentée par Monsieur Fabrice Dejoux, et PATELHOLD AG, représentée par Monsieur Allan Huldt, en vertu de deux procurations annexées à la feuille de présence, les deux membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataires le plus grand nombre de voix, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Christine VALLUET assume les fonctions de secrétaire.

Le Président précise que les Commissaires aux Comptes, dûment convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, se sont excusés de ne pouvoir être présents à la réunion.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée aux Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, à compter de ce jour :

Monsieur Pierre BAUER né le 3 mai 1939 à Belfort (90) - France, de nationalité française et demeurant en Suisse à La Corbaz (1783) – Praz Masalley 64

pour une durée de trois années qui arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre BAUER a déclaré par courrier en date du 31 juillet 2001 accepter ces fonctions et qu'il n'existe aucune incompatibilité à cette nomination, notamment quant au nombre de ses mandats.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire